

Bureau Fédéral

Réunion du 11 Octobre 2019 à Vittel

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mme Catherine GISCOU, Nathalie LESDEMA et Stéphanie PIOGER.

MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Philippe LEGNAME, Paul MERLIOT, Gérard NIVELON, Yannick OLIVIER et Alain SALMON

Invités : MM. Patrice ALEXIS, Bernard DANNELE, Paul-André TRAMIER et Luc VALETTE (Président du CD des Vosges).

Assistent : Mmes Catherine BARRAUD et Amélie MOINE.

MM. Alain CONTENSOUX (DTN), Raymond BAURIAUD, Jacques COMMERES, Sébastien DIOT, Pascal GOUDAIL, Tom PHAM VAN SUU, Jérôme PRIGENT, Matthieu SOUCHOIS et Gilles THOMAS.

N°	Annexes
1	2019-10-11 BF 0-DG FFBB 2024 Demandes d'affiliation V1
2	2019-10-11 BF 6- Plan d'action intégrité 2019-2020 V3 DAJI
3	2019-10-11 BF - Demande de transfert de droits AS Cherbourg
4	2019-10-11 5 DCPS CF Compétitions VFIN
5	2019-10-11 BF Support Sec GI V3 TBE
6	2019-10-07 BF Offre licence - Principes politiques V8 TBE
7	2019-10-11 BF Structures Entreprises V1 TBE
8	2019-10-11 BF 5-CFC Point Général Délégation Compétitions et Vivre Ensemble - V2
9	2019-10-11 5-COMED Affiche commotion cérébrale – VFIN
10	2019-10-11 5-COMED Consignes Commotion Cérébrale – FFBB
11	2019-10-11 5-COMED Formulaire Arbitre Commotion Cérébrale (Saison 2019-2020) - VFIN_diffusé
12	2019-10-11 BF 5-COMED Modifications Réglementaires - Protocole de Gestion des Commotions cerebrales - V1 BDL
13	2019-10-11-BF-3x3 Activité 3x3 2018-2019
14	2019-10-11-BF-3x3 Modifications réglementaires Open Plus VF NLA
15	2019-10-11 BF 4-CDC Affiliation nouveaux clubs V1-DHO

1. Ouverture par le Président

Jean-Pierre SIUTAT salue l'assemblée et remercie Luc VALETTE pour l'organisation de l'Assemblée Générale.

Il félicite les U23 3x3 filles qui ont obtenu la médaille de bronze aux championnats du monde à Pékin.

Félicitations à Mamignan TOURE élue MVP du Women World Series.

2. Présidence (J.P. SIUTAT)

a. Point au national et à l'international

Jean-Pierre SIUTAT réitère son regret quant à l'absence de membres du gouvernement sur les compétitions des équipes de France. 265 000 euros devraient être obtenus du Ministère (GESI) pour l'organisation du TQO féminin. Pour l'Euro féminin 2021, 1 200 000€ ont été obtenus, également du Ministère (GESI).

Les prochaines journées de l'arbitrage auront lieu les 20 et 25 octobre.

La 1^{ère} AG de la nouvelle Agence Nationale du Sport a eu lieu. A noter l'attribution de financements pour des dossiers 3x3 (terrains mobiles, terrains de proximité). Quelques refus : la plateforme basket center ou l'arène à Poitiers.

Réunion ce lundi 14 octobre à la FIBA.

Réunion d'organisation de l'Euro Féminin 2021, en présence de Jorge GARBAJOSA (président de la Fédération Espagnole). Jean-Pierre SIUTAT apprécie la belle communion entre la France et l'Espagne. Des matches de préparation sont prévus entre les deux équipes (filles / garçons) en Espagne et en France.

b. Plans Sportifs Fédéraux

29 Fédérations avaient été candidates en 2019, l'ensemble seront concernés en 2020 par la répartition des fonds territoriaux ex-CNDS. Pour la FFBB, l'objectif est de proposer un projet de répartition des aides financières 2020 (critères, méthodologie, communication) au Comité Directeur de décembre.

c. Plan mixité 2024 – Groupe de Travail

Jean-Pierre SIUTAT : Mili SPAHIC a constitué un groupe de travail à compléter ; validation lors du prochain Bureau Fédéral.

d. FFBB 2024 – Demandes d'affiliations

Le Bureau examine la demande d'affiliation du Ball Zone 3x3 (cf. Annexe 1).

Validation du Bureau Fédéral.

3. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles (S. PIOGER)

a. Point général (cf. Annexe 4)

Stéphanie PIOGER : Amélie MOINE a présenté au dernier Bureau Fédéral une demande de reprise de licence d'une personne radiée il y a 8 ans. Le Tribunal Correctionnel n'a pas ordonné de prison, mais des Travaux d'Intérêt Général. Cette personne sollicite la possibilité de reprendre une licence, car elle souhaite rééquilibrer sa vie. Il n'y a pas d'objection du Comité dans lequel la personne souhaiterait reprendre la pratique. Le Bureau Fédéral est sollicité pour validation. Stéphanie PIOGER plaide l'aide à la réinsertion, et le droit d'avoir une seconde chance.

Validation du Bureau Fédéral étant rappelé qu'en cas de nouvelle infraction disciplinaire retenue à son encontre, la sanction initiale tombera d'office

b. Plan d'action Intégrité

René KIRSCH présente le document (cf. Annexe 2).

Validation du Bureau Fédéral dans la limite du budget alloué à la mission paris sportifs qui pourrait nécessiter une priorisation des actions

c. Formation des JIG – Situation Ligue PACA

Reporté à l'ordre du jour du Comité Directeur du 13 Octobre 2019.

d. AS Cherbourg – Proposition de transfert des droits

Stéphanie PIOGER indique que l'AS Cherbourg a été mis en liquidation judiciaire avec une continuité de l'activité jusqu'au 26 octobre afin de permettre le transfert des droits vers une autre entité récemment constituée. Elle précise que le mandataire judiciaire a donné son accord à un tel transfert.

Elle informe que, s'agissant de droits de RM2 et de RF2, c'est la CF Règlements qui autorisera le transfert. Toutefois elle souhaiterait avoir l'avis du Bureau Fédéral quant à la demande particulière du club demandeur de ne pas être empêché d'accéder, le cas échéant, dans la division supérieure au terme de la saison.

Un débat s'engage.

Le Bureau rappelle avoir déjà accepté un engagement en R2 alors que le club était rétrogradé en championnat département (décision de rétrogradation suivie par le conciliateur) et estime contraire à ses décisions antérieures de faire droit à une telle demande

e. JIG – CNOSF – Proposition de conciliation AS THOUARS 79

La conciliatrice a estimé que la sanction prononcée par la Chambre d'Appel était réglementairement et juridiquement fondée et a considéré qu'elle était proportionnée aux manquements ainsi qu'aux moyens financiers du club.

Néanmoins, compte tenu de la nouveauté du dispositif de répression des clubs de division nationale pour des faits de gestion, la conciliatrice propose à la FFBB de ramener l'amende infligée à l'association à 8 000 € dont 4 000 € avec sursis à 4 000 € dont 2 000 € avec sursis.

Validation du Bureau Fédéral.

(Alain Salmon ne participe pas au vote.)

f. Demande de dérogation ALM EVREUX

Stéphanie PIOGER poursuit avec le dossier d'Évreux (ProB), centre de formation agréé, mais dont l'équipe réserve de Nationale 3 a été sportivement rétrogradée en Pré-Nationale. Évreux demande l'application des règles, en Pré-Nationale, de la Nationale 3 liées à l'agrément de son Centre de Formation lui permettant de jouer avec un muté supplémentaire.

Compte tenu de l'avantage que pourrait provoquer cette dérogation qui interviendrait par ailleurs en cours de saison sportive et serait ainsi susceptible de remettre en cause le traitement équitable entre les clubs, le Bureau refuse la demande

4. Secrétariat Général (Th. BALESTRIERE)

a. Point général

Thierry BALESTRIERE présente son point général (Annexe 5).

b. Modification de la composition de la commission fédérale des compétitions

Deux nouveaux membres sont proposés à la commission fédérale des compétitions : sur la partie Sportive, Alain Klein et sur la partie Officiels : Huguette Despinoy qui remplace Annie Girardeau en tant que répartitrice OTM HN Zone Sud-Ouest.

Validation du Bureau Fédéral.

c. Vote électronique – Propositions commerciales

Thierry BALESTRIERE présente les propositions de la société UBICUS pour organiser le vote électronique des Assemblées Générales. Ces propositions nécessitant des compléments, une communication sera faite vers les territoires à réception.

d. Dossiers informatiques – Point de situation

L'ensemble des postes de travail a été repris. La réintégration des mails sur Outlook, la mise à jour des sessions est effectuée à 85%. Le nouveau serveur Exchange devrait être mis en route fin Octobre. Bascule de l'ensemble des outils sur les nouveaux serveurs à venir très prochainement.

Calcul de la charte des officiels sur FBI pour la saison 2018/19 en cours.

e. Offre et dématérialisation de la licence – Point de situation

Thierry BALESTRIERE présente les documents (Annexes 6 et 7). Il rappelle le principe de la nouvelle licence : un socle commun, qui matérialise l'appartenance à un club ; puis des extensions pour accéder aux pratiques (compétition, loisir, entreprise, VxE)

Une discussion s'engage

Jean-Pierre SIUTAT confirme le souhait de simplification de l'offre de pratique, tenant également compte du monde l'entreprise.

Luc VALETTE expose le cas d'équipes d'entreprises au sein des championnats du Comité des Vosges (associations créées au sein des entreprises) ; les joueurs avaient une licence unique et ne jouaient pour aucun autre club.

Gérald NIVELON : Dans le Puy de Dôme, il y a un championnat entreprise de 12 équipes. Tout le monde est licencié auprès de la FFBB via le Comité.

Stéphanie PIOGER : Il faut trouver un juste équilibre, entre l'ouverture et le fonctionnement traditionnel, et ses obligations sportives (équipes de jeunes, réserves, etc.) ; repenser le lien avec le monde de l'entreprise.

Jean-Pierre SIUTAT émet l'idée de devenir prestataire de service auprès des entreprises : il y a une demande de compétition de Basketball, la Fédération peut y répondre, reste à définir l'offre globale que la FFBB pourrait proposer.

De premières orientations seront proposées au prochain Bureau.

f. Point sur les réunions de Zones

Programme des réunions de Zones :

- Offre de licence et sa dématérialisation ;
- Retour sur les Assises Compétition / Loisir / Entreprise ;
- Organisation des compétitions 3x3 par les Comités.

5. Délégation Compétitions & Vivre Ensemble (A. SALMON)

a. Point général

Alain SALMON, Bernard DANDEL et Yannick OLIVIER présentent le document (Annexe 8).

b. COMED – B. DANDEL

Modifications réglementaires – Protocole de Gestion des Commotions Cérébrales

Bernard DANDEL présente les documents (Annexes 9 à 12) et propose de valider les modifications réglementaires concernant le protocole de gestion des commotions cérébrales.

<p>Validation du Bureau Fédéral qui précise que les modifications réglementaires seront intégrées au règlement médical pour la saison sportive 2020/21</p>

6. Direction Générale / Direction Technique (A. CONTENSOUX)

a. Point RH

Alain CONTENSOUX présente le document des ressources humaines. Il rappelle que l'appel à candidature au poste de directeur / directrice de la Ligue féminine a été lancé.

Il poursuit et présente la demande de dérogation d'une joueuse de 16 ans, qui a été repérée lors d'une opération Basket Ecole. Elle a découvert le basket il y a 2 ans seulement et est actuellement au Pôle espoirs de Toulouse. Il faut qu'elle joue pour progresser. Elle est licence C1 avec le club CAMARAN de Toulouse et joue en sénior.

La dérogation porte sur le fait que la joueuse U17, BRODIE Ingrid (BC031781), disposant d'une licence de type C1 pour le club de Caraman Basket et d'une autorisation secondaire performance (ASP) pour le club de Toulouse Métropole Basket pour évoluer en U18 Elite, puisse bénéficier du statut de joueuse protégée afin de ne pas être comptabilisée comme mutée dans les compétitions dans lesquelles elle est susceptible d'évoluer.

**Validation du Bureau Fédéral pour sa participation dans les championnats jeunes :
U17 Région et U18 Elite et à l'exclusion du championnat senior PNF**

Jacques COMMERES effectue un bilan des Équipes de France : l'Équipe de France féminine 3x3 obtient le Bronze en Chine. 9^{ème} médaille 3x3 cet été. Une équipe encore au Qatar. Aucune joueuse de LFB n'a été concernée par la Coupe du Monde U 23, ni par la compétition au Qatar.

Suivi médical sur les joueuses. Transmissions d'informations médicales entre professionnels de santé en préparation du prochain TQO, mise en place d'une infrastructure informatique nationale.

Les débriefings individuels sur les équipes de France sont terminés.

La semaine prochaine : débriefing collectif des équipes nationales. Définition des axes prioritaires techniques de développement, orientation technique 2020 (Pôle France, Pôles espoirs, programme de formation des entraîneurs U15 et U18 Elite).

7. Délégation 3x3 (N. LESDEMA)

a. Point général

b. Activité Saison 2018-2019

Point reporté au Comité Directeur du 13.10.19. (cf Annexe 13)

c. Juniorleague / Superleague - État des lieux des conditions de participation des joueurs sur les tournois

Nathalie LESDEMA propose de différer le lancement de la Junior League à la saison 2020/2021, au vu du calendrier déjà très chargé.

Validation du Bureau Fédéral

Il est demandé de mettre en place une procédure, d'ici décembre, afin de vérifier la prise effective de licences lors des compétitions 3x3 de début de saison sportive (1^{er} juillet) ou d'un Pass pour le tournoi.

d. OPEN PLUS - Validation du cahier des charges

Jérôme PRIGENT présente le document (Annexe 14).

Validation du Bureau Fédéral

8. Délégation Jeunesse & Territoires (C. GISCOU)

a. Point général

Le Séminaire Ultra-Marins et Corse a eu lieu le mercredi 9 octobre à la FFBB. C'était une bonne journée de travail.

b. Commission Démarche Clubs – P. DEPETRIS

i. Rattachements territoriaux de clubs des Comités 13 et 84

Une audioconférence sera organisée pour trouver un terrain d'entente pour cette saison. La convention modifiée est attendue. Ce point sera porté à l'ordre du jour du Bureau des 15 et 16 novembre 2019.

ii. Nouvelles affiliations d'associations 5x5

Pierre DEPETRIS présente 4 demandes d'affiliation (Annexe 15)

Validation du Bureau Fédéral

9. Délégation Formation & Emploi (Ch. AUGER)

a. Point général

Christian AUGER présente le document (Annexe 16).

b. Service civique – Point de situation – Ch. AUGER

Le renouvellement de l'agrément pour 3 ans a été obtenu. La FFBB est autorisée à engager 100 missions au plus tard au 31 décembre 2019, et à partir du 1^{er} novembre 2019. 100 missions, un nombre insuffisant pour couvrir la totalité des missions demandées. Il faut toutefois couvrir ces missions, pour essayer d'en obtenir davantage. Il est impératif d'assurer un contrôle des missions, pour prévenir les dérives qui existent.

Jean-Pierre SIUTAT demande s'il y a des services civiques dans les ligues ultramarines. Patrice ALEXIS répond par l'affirmative.

Jean-Pierre SIUTAT propose de prioriser les Ligues Régionales, Ultramarines comprises. La FFBB se réserve 5% des missions.

Validation du Bureau Fédéral

Il est demandé de définir la méthodologie de répartition des services civiques pour le Comité Directeur du 13 octobre prochain.

10. Trésorerie (J.P. HUNCKLER)

a. Point général

b. Bilan Saison 2018-2019

Jean-Pierre HUNCKLER présente le bilan budgétaire de la saison 2018-2019.

Il informe que des négociations avec la LNB sont en cours et demande la validation du Bureau Fédéral afin de racheter éventuellement le 3^{ème} étage du siège de la FFBB. L'emprunt s'élèverait à 1 690 000€.

Dans l'affirmative, l'Assemblée Générale sera consultée.

Validation du Bureau Fédéral

c. Dossier St Etienne – Part mutation FFBB

Reporté au Comité Directeur du 13.10.19

d. Aide du CCN pour le CTO de la Ligue PACA

Jean-Pierre HUNCKLER expose la situation particulière de la Ligue qui va prochainement changer de siège, ainsi que l'avis consultatif du CCN, et préconise que l'aide soit versée à la condition que la domiciliation du CTO soit conforme à la fiche de poste fédérale à réception du nouveau siège social par la Ligue Régionale de Provence-Alpes-Côte-D'azur

Validation du Bureau Fédéral

11. Délégation Marque (J.P. HUNCKLER)

a. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER présente le bilan positif de la délégation marque.

12. Délégation Haut Niveau (Ph. LEGNAME)

a. Point général

Philippe LEGNAME présente le point général.

Les 05 & 06 octobre a eu lieu le MAIF Open LFB, avec le match des Champions.

Le 07 octobre s'est tenue le groupe de travail NM1 / PRO B afin d'établir les principes du cahier des charges de la montée en Pro B.

Le 18 novembre se tiendra une réunion sur le projet LFB 2024.

b. Plateaux Coupes de France Joe JAUNAY – Attribution

Attribution plateaux ¼ et ½ Coupe de France Joë Jaunay

En collaboration entre la Commission Fédérale du Haut Niveau des Clubs et la Commission Fédérale des Compétitions, il a été proposé d'attribuer les 2 plateaux ¼ et ½ finales de Coupe de France Joë Jaunay à UCKNEF VANNES et au STADE CLERMONTOIS BASKET FEMININ. En cas de désistement lié à un problème d'organisation, il sera fait appel au candidat dans l'ordre suivant :

1. Comité Territorial Aube Haute-Marne de basket-ball

2. Basket Landes
3. Bourges Basket

Les principaux critères retenus sont la répartition territoriale, une structure organisatrice neutre et un lieu privilégié pour la promotion du Basket Féminin de Haut Niveau.

Validation du Bureau Fédéral (Gérald NIVELON n'a pas pris part au vote).

c. Situation du Centre de Formation Tarbes GB (LFB)

Gilles THOMAS rappelle que l'agrément du centre de formation de Tarbes a été retiré en 2018.

Le club s'est vu notifier une pénalité financière correspondant à 5% de sa masse salariale en 2018.

Tarbes (2 saisons consécutives champion de France du Groupe B) avait introduit un recours gracieux.

Il est proposé de différer la pénalité ; si le club ne se qualifiait pas pour le Groupe A.

Validation du Bureau Fédéral

d. Application des nouvelles règles FIBA en NM1 – P. MERLIOT

Paul MERLIOT demande la validation du Bureau afin que les nouvelles règles FIBA adoptées pour la LFB, la Jeep Elite et la PRO B (cf Bureau Fédéral du 20 septembre 2019) soient applicables également en Nationale Masculine 1.

Validation du Bureau Fédéral

13. Questions diverses

Paul MERLIOT : l'équipe U15 Amiens risque le forfait général sur la saison.

Paul André TRAMIER : tous les dossiers Dom Tom vont être passés au CNOSF.

Luc VALETTE souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Fédéral à Vittel pour cette AG. Des activités ont lieu avec les scolaires dans le parc thermal jusqu'à 15h00.

Gilles THOMAS tient à informer que la BPCE (partenaire) est partenaire de la fondation du sport, et accompagne quelques athlètes pour leur reconversion professionnelle après leur carrière.

Prochaine réunion les 15 et 16 novembre 2019 à Paris.